

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150219-2015_B094-DE
Date de télétransmission : 23/02/2015
Date de réception préfecture : 23/02/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 FEVRIER 2015

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B094

OBJET : Habitat et politique de la ville - Politique de la ville / Cohésion sociale - Concession d'aménagement pour l'opération de rénovation du cœur de ville de Pertuis entre la CPA et la SPLA Pays d'Aix Territoires - Modification d'agrément d'acquéreur pour l'immeuble sis 6 rue des Pénitents (parcelles BV 173 lot 2 et BV 174)

Le 19 février 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase Font d'Aurumy à Fuveau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 février 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESSE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CHARDON Robert, vice-président, Venelles, donne pouvoir à DAGORNE Robert – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à ALBERT Guy – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à FREGEAC Olivier

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

04_2_03

BUREAU DU 19 FÉVRIER 2015

Rapporteur : Sophie JOISSAINS

Politique publique : Habitat et politique de la ville

Thématique : Politique de la ville / Cohésion sociale

Objet : Concession d'aménagement pour l'opération de rénovation du cœur de ville de Pertuis entre la CPA et la SPLA Pays d'Aix Territoires – Modification d'agrément d'acquéreur pour l'immeuble sis 6 rue des Pénitents (parcelles BV 173 lot 2 et BV 174)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la concession d'aménagement pour la rénovation du cœur de ville de Pertuis, la SPLA Pays d'Aix Territoires a saisi la Communauté du Pays d'Aix en vue de modifier l'agrément d'acquéreur pour l'immeuble sis 6 rue des Pénitents (parcelles BV 173 lot 2 et BV 174). Par délibération n°2014_B481, le Bureau communautaire avait désigné Monsieur Claude RIVIERE et Madame Véronique CARPENTIER en qualité d'acquéreurs, Ces derniers ont sollicité la S.P.L.A. "Pays d'Aix Territoires" pour apporter des modifications pour des raisons familiales.

Exposé des motifs :

Par délibération n°2010_A194 en date du 10 décembre 2010, le Conseil de Communauté a déclaré d'intérêt communautaire, au titre de sa compétence Politique de la ville, la concession d'aménagement relative à la rénovation du cœur de ville de Pertuis et confiée à la SPLA Pays d'Aix Territoires.

L'article 24-IV. de la concession d'aménagement relative à la rénovation du cœur de ville de Pertuis et portant sur les modalités de cession, précise que l'aménageur notifie à la collectivité publique cocontractante, en vue de recueillir son accord, les noms et qualités des opérateurs attributaires proposés, ainsi que le programme, le prix et les modalités de paiement.

A ce titre, la cession de l'immeuble sis 6 rue des Pénitents a déjà fait l'objet d'un agrément d'acquéreur en Bureau communautaire en date du 28 novembre 2014.

La désignation de l'acquéreur était la suivante : « au profit de Monsieur Claude RIVIERE et Madame Véronique CARPENTIER domiciliés Le Cheylard, 26310 Valdrome ».

Pour des raisons familiales, les acquéreurs ont sollicité la S.P.L.A. "Pays d'Aix Territoires" pour modifier la désignation de l'acquéreur de la façon suivante : Madame Véronique CARPENTIER domiciliée Le Cheylard, 26310 Valdrome avec une clause de solidarité relative à son époux pour le paiement du prix de l'immeuble et l'exécution des obligations du compromis, notamment l'exécution des travaux de réhabilitation.

Les autres conditions de vente sont inchangées avec un prix de cession de 84 000 euros, comprenant le prix d'acquisition d'un montant de 80 000 € et 4 000 € de frais d'agence.

En conséquence, Il est donc proposé d'agréer en qualité d'acquéreur, Madame Véronique CARPENTIER domiciliée Le Cheylard, 26310 Valdrome, pour la somme de 84 000 euros, comprenant le prix d'acquisition d'un montant de 80 000 € et 4 000 € de frais d'agence.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2003_A055 du Conseil communautaire du 28 mars 2003 déclarant le principe de l'intérêt communautaire pour les actions habitat de la politique de la ville sur son territoire ;

VU la délibération n°2007_A252 du Conseil communautaire du 20 juin 2007 déclarant d'intérêt communautaire les objectifs habitat du contrat urbain de cohésion sociale de Pertuis ;

VU la délibération n°2010_A194 du Conseil communautaire du 10 décembre 2010 déclarant d'intérêt communautaire la convention de concession d'aménagement relative à la rénovation du cœur de ville de Pertuis (2011-2014) ;

VU la délibération n°2011_B056 du Bureau communautaire du 8 mars 2011 adoptant l'avenant n°1 à la concession et le principe de la participation en nature par apport du stock foncier à l'opération centre ancien de Pertuis ;

VU la délibération n°2011_B132 du Bureau communautaire du 1^{er} avril 2011 actant le transfert du stock foncier de la précédente opération au profit de la nouvelle concession ;

VU la délibération n° 2013_A284 du Conseil communautaire du 19 décembre 2013 adoptant l'avenant n°2 à la concession apportant des modifications au programme, au périmètre et à la durée de l'opération ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de procéder aux acquisitions et cessions foncières ;

VU la délibération n°2014_B481 du Bureau communautaire du 28 novembre 2014 relative à l'agrément d'acquéreur pour l'immeuble sis 6 rue des Pénitents à Pertuis ;

VU l'avis de la commission Habitat et politique de la ville du 5 février 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **RAPPORTER** la délibération n° 2014_B481 du Bureau communautaire du 28 novembre 2014

- **DIRE** que l'agrément d'acquéreur pour l'immeuble sis 6 rue des Pénitents à Pertuis (parcelle BV 174) est consenti à Madame Véronique CARPENTIER domiciliée Le Cheylard, 26310 Valdrome, pour la somme de 84 000 euros, comprenant le prix d'acquisition d'un montant de 80 000 € et 4 000 € de frais d'agence ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette affaire.

OBJET : Habitat et politique de la ville - Politique de la ville / Cohésion sociale - Concession d'aménagement pour l'opération de rénovation du cœur de ville de Pertuis entre la CPA et la SPLA Pays d'Aix Territoires - Modification d'agrément d'acquéreur pour l'immeuble sis 6 rue des Pénitents (parcelles BV 173 lot 2 et BV 174)

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



20 FEV. 2015